

Paris accélère son adaptation face au nouveau régime climatique

DOSSIER DE PRESSE - SEPT. 2026

La Ville de Paris a engagé depuis plusieurs années des transformations pour mieux faire face aux effets du changement climatique : végétalisation, développement des cours Oasis, rénovation de logements, développement des baignades etc. Face à l'intensification des épisodes de chaleur extrêmes, le Maire de Paris annonce un plan d'accélération afin d'adapter efficacement la ville et protéger au mieux les habitantes et les habitants.

Cette stratégie repose sur des solutions concrètes, déployées à grande échelle, pour protéger les habitantes et habitants, améliorer les conditions de vie et préparer Paris aux défis des prochaines décennies. Elle s'appuie à la fois sur les transformations déjà engagées et sur une accélération des futurs plans, afin d'agir sur tous les leviers permettant de réduire l'exposition à la chaleur et de mieux protéger les Parisiennes et les Parisiens.

Ce plan se divise en quatre axes :

1. Adapter l'espace public en développant les espaces verts, l'ombrage et l'accès à l'eau ;
2. Adapter les logements dans le parc social comme dans le parc privé ;
3. Protéger davantage les personnes les plus exposées aux fortes chaleurs ;
4. Accélérer massivement l'adaptation des écoles, des crèches et des collèges.

1. ADAPTER LA VILLE ET L'ESPACE PUBLIC

L'espace public est le premier espace d'exposition aux fortes chaleurs. La Ville poursuit sa transformation avec l'objectif de multiplier les espaces ombragés, végétalisés et accessibles à l'eau. Il s'agit de faire évoluer progressivement la ville pour qu'elle reste vivable et agréable, y compris lors des épisodes de chaleur extrême, en agissant à la fois sur la présence de végétation, l'ombrage et l'accès à l'eau.

Elle engagera notamment l'installation de **100 nouveaux voiles d'ombrage dès l'été 2027**, ciblés sur les secteurs et rues les plus exposés à la chaleur, ainsi que la création de **300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts au public d'ici 2040** afin de multiplier les espaces de fraîcheur et renforcer la présence de la nature dans la ville. Ces nouveaux aménagements permettront de créer davantage d'îlots de fraîcheur accessibles au quotidien, au plus près des lieux les plus fréquentés par les Parisiennes et les Parisiens.

Par ailleurs, face au succès des baignades dans la Seine et les canaux durant l'été 2026, **l'ouverture des prochaines baignades sera avancée dès le mois de juin 2027**. En cas de période de canicule, les canaux pourront aussi être ouverts à la baignade **dès le mois de mai et jusqu'en septembre**.

2. ADAPTER LES LOGEMENTS ET LES LIEUX DE VIE

L'adaptation de Paris passe nécessairement par l'amélioration du confort au sein des lieux de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Outre la poursuite de la rénovation des logements sociaux pour en améliorer la performance thermique et la végétalisation des résidences, la Ville accompagnera le déploiement de solutions de rafraîchissement dans les logements, en particulier pour les habitants les plus exposés, avec l'objectif d'équiper **100% des logements sociaux qui le nécessitent de volets d'ici la fin de la mandature**. Elle accompagnera également les bailleurs sociaux dans le déploiement progressif de **brasseurs d'air**, en ciblant en priorité les logements les plus exposés et les habitants les plus vulnérables. Des **refuges climatiques** seront développés au sein des résidences sociales, avec des espaces communs rafraîchis permettant aux habitantes et aux habitants de disposer d'un lieu de protection pendant les épisodes de forte chaleur.

Concernant le parc privé, le **dispositif « Eco-Rénovons Paris »**, piloté par l'Agence Parisienne du Climat, sera réorienté pour accompagner plus fortement en amont des travaux les projets d'adaptation climatique et liés au confort d'été en amont, en privilégiant notamment les copropriétés les plus fragiles. Un travail est par ailleurs engagé avec l'Etat concernant les autorisations d'urbanisme, pour accompagner le déploiement des volets.



3. PROTÉGER LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES

Le **dispositif REFLEX**, qui a permis de prendre attache avec près de **10 000 personnes par jour lors de l'été 2026**, sera élargi à de nouveaux publics considérés comme vulnérables face aux fortes chaleurs, notamment les bénéficiaires de l'APA et de la PCH. Un partenariat avec les bailleurs sociaux permettra également d'intégrer systématiquement les locataires les plus vulnérables au dispositif.

Également, la Ville prévoit dès 2027 **l'adaptation prioritaire des chambres les plus exposées** dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Une **réserve citoyenne** sera enfin créée afin de renforcer les solidarités de proximité lors des épisodes climatiques extrêmes. Elle permettra de mobiliser davantage des équipes bénévoles et de renforcer la capacité de solidarité et de réaction collective en cas d'événement climatique majeur.

4. FAIRE DES ÉCOLES LA PRIORITÉ DU PLAN D'ADAPTATION

L'adaptation au changement climatique doit prioriser la transformation des écoles, des crèches et des collèges pour la protection des plus jeunes.

Les établissements scolaires doivent pouvoir offrir aux enfants des conditions d'accueil adaptées, y compris lors des épisodes de fortes chaleurs. La Ville accélère donc son action en combinant plusieurs solutions : protection solaire, ventilation, rafraîchissement, végétalisation et adaptation des bâtiments.

L'été 2026 a déjà permis de réaliser des travaux d'urgence dans une centaine d'établissements :

- **81 salles équipées de brasseurs d'air** dans 13 écoles et collèges ;
- **22 établissements équipés de protections solaires** ;
- **71 écoles équipées de films solaires** ;
- **28 écoles ayant bénéficié du remplacement de menuiseries** ;
- **35 nouvelles cours Oasis** ;
- **6 établissements équipés d'ombrières** ;
- **2 raccordements à la géothermie ou au Réseau Fraîcheur.**

La Ville change d'échelle avec un objectif clair : **dès 2027, chaque école, crèche et collège disposera d'au moins une salle rafraîchie.**

Le plan prévoit également :

- Plus de **360 établissements équipés de protections solaires** ;
- Près de **130 établissements équipés de brasseurs d'air** ;
- **245 cours Oasis** ;
- **70 cours ombragées ou brumisées.**

Concernant **l'ouverture des salles rafraîchies**, la Ville de Paris privilégiera les solutions permettant de limiter le rejet de chaleur dans l'espace public comme le réseau Fraîcheur, la géothermie, mais aussi des solutions expérimentales reposant sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement.



CONTACT

Service de presse de la Ville de Paris

presse@paris.fr

01 42 76 49 61

